

## RCR102 - EMPLOIS DANS LA RECHERCHE CRÉÉS DANS DES ENTITÉS BÉNÉFICIAIRES D'UN SOUTIEN

### Carte d'identité de l'indicateur (1)

<b>PROGRAMME ET/OU COMPLÉMENT</b>	PRG 2021-2027 CP FEDER-FTJ 2021-2027	
<b>OBJECTIF(S) SPÉCIFIQUE(S)</b>	1.1	<i>Développer et Améliorer les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe</i>
	1.6	<i>Soutenir des investissements qui contribuent à la réalisation des objectifs de la plateforme "Technologies stratégiques pour l'Europe" (STEP)</i>
	8.1	<i>Fonds pour une transition juste</i>
<b>MESURE(S)</b>	3b	<i>Soutien aux actions de R&amp;I - Développement de projets de recherche</i>
	21	<i>Soutien aux actions de R&amp;I - Développement de projets de recherche</i>
	24	<i>Soutien aux actions de R&amp;I - Développement de projets de recherche dans les technologies stratégiques pour l'Europe (STEP)</i>

### Carte d'identité de l'indicateur (2)

<b>INTITULÉ CALISTA</b>	EMPLOIS DANS LA RECHERCHE CRÉÉS DANS DES ENTITÉS BÉNÉFICIAIRES D'UN SOUTIEN
<b>UNITÉ DE MESURE</b>	Nombre d'ETP annuel
<b>CONSTITUE L'AGRÉGATION DE SOUS-INDICATEURS</b>	S.O.

CATÉGORIE/TYPE	Indicateur de résultat
ZONE(S) CONSIDÉRÉE(S)	Moins développée En transition Plus développée
UTILISÉ DANS FTJ	OUI
INDICATEUR CE	OUI

EST UN SOUS-INDICATEUR (SUBSET)	S.O.
INTERDÉPENDANCE AVEC UN AUTRE INDICATEUR	S.O.
CARACTÈRE FIGÉ/ÉVOLUTIF	Evolutif

## Description et quantification de l'indicateur

<b>DÉFINITION</b>	<p>Nombre d'emplois de recherche créés comme étant le résultat du soutien. L'indicateur est mesuré en termes d'équivalents temps plein (ETP) annuels moyens calculés selon la méthodologie fournie dans le Manuel de Frascati 2015 de l'OCDE. Les postes vacants de R&amp;D ne sont pas comptabilisés, pas plus que le personnel de soutien à la R&amp;D (c'est-à-dire les postes qui ne participent pas directement aux activités de R&amp;D).</p> <p><u>L'entité bénéficiant d'un soutien</u> : le bénéficiaire porteur de projet FEDER</p> <p>L'ETP annuel du personnel de R&amp;D est défini comme le rapport entre les heures de travail effectivement consacrées à la R&amp;D au cours d'une année civile et le nombre total d'heures conventionnellement travaillées au cours de la même période par un individu ou un groupe. Par convention, une personne ne peut pas consacrer plus d'un ETP à la R&amp;D sur une base annuelle. Le nombre d'heures conventionnellement travaillées est déterminé sur la base des heures de travail normatives/légales. Une personne à temps plein sera identifiée en fonction de son statut d'emploi, du type de contrat (temps plein ou temps partiel) et de son niveau d'engagement dans la R&amp;D (voir OCDE en référence, chapitre 5.3).</p>
<b>MÉTHODE DE CALCUL</b>	<p><b><u>Valeur et année de référence</u></b> : correspond à la valeur de l'indicateur de résultat au début de la période de programmation, à une année précise. Elle doit permettre de représenter l'évolution visée depuis la valeur de référence vers l'objectif fixé pour l'indicateur. Pour cet indicateur, la valeur de référence, à l'année de référence 2021, est de 0.</p> <p><b><u>Objectif 2029</u></b> : estimation du nombre de nouveaux postes de recherche créés au 31/12/2029.</p> <p><b><u>Calcul du réalisé une fois le projet sélectionné</u></b> : comptabilisation de la moyenne annuelle du nombre de nouveaux postes de recherche créés depuis le début du projet jusqu'à la date de rapportage, indépendamment du nombre de mois durant lequel les ETP ont été prestés</p>

**Ainsi, si 1 ETP a été créé en année 1 (année civile du début du projet), 2 ETP en année 2 et 0.5 ETP en année 3, au rapportage de l'année 3 seront comptabilisés (1+2+0.5)/3.**

Points d'attention :

- La valeur de l'objectif en 2029 représente la moyenne annuelle des prévisions de résultats depuis le début du projet jusque 2029.
- La valeur de l'indicateur "réalisé" reprend la moyenne de ce qui a été réalisé chaque année depuis le début du projet jusqu'à la date de rapportage.
- L'emploi est comptabilisé si, sans le soutien FEDER/FTJ au projet de recherche, celui-ci n'existait pas.

*Est donc considéré comme un emploi créé celui qui est pourvu pour mener spécifiquement les tâches de la recherche soutenue dans le cadre du projet FEDER/FTJ.*

- Ne sont donc PAS COMPTABILISES :
  - les emplois non pourvus (postes vacants);
  - les emplois créés dans une entreprise ayant fait faillite dans l'année (augmentation considérée comme nulle pour cette entreprise);
  - les emplois maintenus ;
  - les emplois de support, d'assistance qui n'ont pas de lien direct avec les activités de recherche (attention : un technicien qui participe directement aux activités de R&D sera comptabilisé);
  - les emplois créés dans une entreprise qui a, par ailleurs, maintenu le niveau de son emploi total identique (cas d'ajustements au sein de l'entreprise plutôt que d'une création d'emploi nette)
- Les emplois peuvent être concrètement à temps plein, à temps partiel ou saisonniers mais doivent être convertis en ETP.

<b>SOURCE DE COLLECTE DES DONNÉES</b>	Porteurs de projets/bénéficiaires directs
<b>FREQUENCE DE COLLECTE DES DONNEES</b>	Semestrielle